

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

**CM2017/08/12/19 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE SUIVI ENTRE
LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' VELIB' METROPOLE POUR
LE SERVICE VELIB' METROPOLE**

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Dominique ADENOT (jusqu'à 11h25), Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI (jusqu'à 10h40), Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Françoise BAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 10h45), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT (jusqu'à 10h30), Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE (jusqu'à 10h40), Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h45), Gilles CARREZ (jusqu'à 10h40), Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Raymond CHARRESON, Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT, Gérard COSME (jusqu'à 11h05), Jérôme COUMET (jusqu'à 11h15), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h00), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h45), Stéphane DE PAOLI, Richard DELL'AGNOLA, Christian DEMUYNCK, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h40), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Corentin DUPREY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET (jusqu'à 10h40), Yvan FEMEL, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 10h25), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 10h35), Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME, Jean-Jacques GUILLET, Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h20), Anne HIDALGO (jusqu'à 11h10), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Carinne JUSTE, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY (jusqu'à 10h30), Olivier KLEIN (jusqu'à 11h20), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (à partir de 11h50 et jusqu'à 12h05), Laurent LAFON (jusqu'à 11h05), Jean-Christophe LAGARDE (jusqu'à 11h15), Philippe LAURENT, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h20), Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Fadila MEHAL (jusqu'à 10h20), Eric MEHLHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h25), Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h30), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE (jusqu'à 10h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET (jusqu'à 10h45), Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à 9h55), André SANTINI (jusqu'à 10h40), Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET

(jusqu'à 10h45), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Georges URLACHER, Sophie VALLY, Laurent VASTEL (jusqu'à 10h35), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI, et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Sylvie ALTMAN (à partir de 11h25), Manuel AESCHLIMANN par Alexandre VESPERINI, Patrick BEAUDOUIN par Eric CESARI, Julie BOILLOT par Jacques KARKULOWSKI (à partir de 10h30), Jean-Paul BOLUFER par Alain-Bernard BOULANGER, Nicolas BONNET-OULALDI par Danièle PRÉMEL, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Georges SIFFREDI, Galla BRIDIER par Yves CONTASSOT, Jean-Bernard BROS par Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h20), Patrice CALMEJANE par Jean-Didier BERTHAULT (à partir de 10h40), Christian CAMBON par Michel HERBILLON, Vincent CAPO-CANELLAS par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Georges URLACHER, Gérard COSME par Laurent CATHALAT (à partir de 11h05), Jérôme COUMET par Zacharia BEN AMAR (à partir de 11h15), François DAGNAUD par Corentin DUPREY (à partir de 11h00), Philippe DALLIER par Xavier LEMOINE, Jean-Baptiste DE FROMENT par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE par Sylvie SIMON-DECK (à partir de 11h45), Tony DI MARTINO par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h40), Patrick DOUET par Patricia TORDJMAN, Christian DUPUY par Geoffroy BOULARD, Rémi FERAUD par Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane GATIGNON par Jacques CHAUSSAT, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Nathalie FANFANT, Christophe GIRARD par Marie-Christine LEMARDELEY, Philippe GOUJON par Patrick OLLIER (à partir de 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE par Mao PENINO (à partir de 10h00), Eric GRILLON par Richard DELL'AGNOLA, Michel HERBILLON par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h20), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ (à partir de 11h10), Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Marinette BACHE, Carinne JUSTE par Sophie VALLY, Philippe JUVIN par Valérie MAYER-BLIMONT, Marie KENNEDY par Didier GUILLAUME (à partir de 10h30), Bertrand KERN par Gérard COSME, Olivier KLEIN par Pauline VERON (à partir de 11h20), Laurent LAFON par Sylvain BERRIOS (à partir de 11h05), Jean-Christophe LAGARDE par Patrick DONATH (à partir de 11h15), Franck LE BOHELLEC par Catherine LECUYER, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLECH (à partir de 11h20), Claire MAYOLY-FLORENTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Georges MOTHRON par Yves THOREAU (à partir de 11h25), Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrick BRAOUEZEC, Laurent RIVOIRE par Ivan ITZKOVITCH, André SANTINI par Bernard GAUDUCHEAU (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Yves SENANT, Anne TACHENE par Eric AZIERE, Azzédine TAÏBI par Pascal BEAUDET, Martine VALLETON par Denis CAHENZLI, Corinne VALLS par Sylvine THOMASSIN, François VAUGLIN par Eric LEJOINDRE, Alain VEDERE par Eric MEHLHORN, Dominique VERSINI par Léa FILOCHE et Jean-Marie VILAIN par Jean-Pierre BARNAUD.

ETAIENT ABSENTS :

Dominique BAILLY, Julien BARGETON, Ian BROSSAT, Marie-Carole CIUNTU, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, OLIVIER DOSNE, Julien DUMAINE, Jean-Christophe FROMANTIN, Claude GOASGUEN, François HAAB, Sakina HAMID, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET et Ludovic TORO.

Dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle de la métropole parisienne, de nombreuses collectivités et établissements publics se sont rassemblés au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' métropole pour permettre à leurs habitants et aux actifs d'accéder à des services de location de véhicules légers électriques et de vélos en libre-service (VLS).

Le service Vélib' initié par Paris et étendu dans les 30 villes dans un rayon de 1,5km existe depuis 2007. Il a donné lieu à la passation d'un premier marché public qui s'achève au 31 décembre 2017.

Ce service public ayant rencontré un vif succès et ayant permis le développement de la pratique du vélo sur les territoires disposant de stations, il est apparu opportun d'étendre ce service à toute la Métropole.

En effet, la métropole du Grand Paris définit et met en œuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en favorisant le développement de l'action publique pour la mobilité durable.

Dans ce cadre, elle a participé au financement, à hauteur de 4,7 millions d'euros d'une vingtaine de projets de connexions de pistes cyclables et de circulations douces dans l'aire métropolitaine, dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain et du Pacte Etat-Métropoles. Elle pilote également un groupe de travail sur la logistique urbaine, et participe activement aux réflexions sur la « Mobilité 2030 » en partenariat avec le Forum Métropolitain du Grand Paris, l'Association des Maires d'Ile-de-France, et la Ville de Paris.

La mise en place d'un service public de vélos en libre-service à l'échelle métropolitaine témoigne de la volonté des Maires et de la Métropole, de répondre aux enjeux d'attractivité métropolitaine, de lutte contre la pollution de l'air et de bruit, ainsi qu'aux actions de mobilité durable. Les garanties de succès de ce service reposent sur la cohérence et la pertinence du service proposé, notamment quant à sa continuité territoriale et son maillage.

C'est la raison pour laquelle le Bureau métropolitain du 5 décembre 2016 a donné son accord de principe unanime pour participer au financement du service Vélib' Métropole. Cette décision a été confirmée par le Bureau métropolitain du 16 janvier, à hauteur de 4 millions d'euros annuels maximum, soit une participation financière de l'ordre de 10 000€ par station.

Le Conseil Métropolitain a dès lors approuvé l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole par délibération du 10 février 2017, afin de permettre à la Métropole d'être associée à la conclusion et à la mise en œuvre du nouveau marché Vélib' Métropole d'une part, et d'aider financièrement les communes à maintenir ou s'équiper du dispositif et d'autre part, notamment les communes qui disposaient du service gratuitement (prise en charge par la Ville de Paris dans le cadre de son marché), ainsi que les communes qui ne pouvaient pas bénéficier de Vélib' compte tenu de leur éloignement des limites de Paris (distance supérieure à 1,5 km).

En effet, l'accès au service Vélib' Métropole à compter du 1er janvier 2018, témoigne d'un effort significatif.

Le nouveau Vélib' Métropole sera mis en service le 1er janvier 2018, il proposera un service de vélos mécaniques et électriques destiné à améliorer les déplacements des usagers. La technologie retenue, qui permet d'offrir des vélos électriques, de limiter de manière conséquente le vandalisme et d'augmenter la capacité des stations, nécessite d'implanter de nouvelles stations électrifiées pour l'essentiel sur les voiries, voire sur d'autres espaces publics ou privés accessibles au public 24h/24.

Le nombre de stations implantées relève des décisions de chaque commune, en fonction de ses besoins, étant entendu qu'un maillage suffisamment fin, cohérent et continu constitue une condition nécessaire à son bon fonctionnement. Ce maillage, pour être efficace, doit s'envisager dans une logique de bassin de vie, plus large que les limites communales, afin de rendre le meilleur service public possible aux usagers.

En application des règles statutaires du Syndicat et de la délibération du conseil métropolitain n°CM2017/02/10/02 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte Autolib' Vélib', il convient désormais d'établir une convention avec le Syndicat afin de préciser les conditions de la participation financière de la Métropole pour le service Vélib' Métropole.

La convention fixe une participation financière annuelle de la Métropole du Grand Paris, à hauteur de 4 millions d'euros.

Cette participation comprend la contribution statutaire fixée annuellement par le Syndicat, ainsi que la subvention de la Métropole au financement du service Vélib' Métropole.

La convention prévoit enfin la réalisation d'un bilan annuel sur l'ensemble des composantes du modèle économique : recettes usagers, participation des communes, éventuels autres financeurs, etc.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Vu la délibération n°CM2017/02/10/02 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole,

Considérant que la Métropole du Grand Paris « définit et met en œuvre des programmes d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment [...] en favorisant le développement de [...] l'action publique pour la mobilité durable, conformément à l'article L5219-1 du CGCT ;

Considérant que la mise en place d'un service public de vélos en libre-service à l'échelle métropolitaine constitue une priorité pour répondre aux enjeux d'attractivité métropolitaine, de lutte contre la pollution de l'air et de bruit, ainsi qu'aux actions de mobilité durable ;

Considérant que les garanties de succès d'un service de vélos en libre-service à l'échelle de la Métropole du Grand Paris reposent sur la cohérence et la pertinence du service, notamment quant à sa continuité territoriale et son maillage ;

Considérant que la délibération d'adhésion au Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole prévoit la passation d'une convention de financement ;

Considérant le projet de convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour la mise en œuvre du service public Vélib' Métropole ;

Considérant que madame Catherine BARATTI-ELBAZ, présidente du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ne prend part ni aux débats ni au vote,

Les Commissions « Développement durable et environnement » et « Finances » consultées.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour la mise en œuvre du service public Vélib' Métropole, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018, pour un montant annuel de 4 millions d'euros.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Métropole, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits au budget des exercices correspondants.

A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.